



Le droit de changer d'employeur pour un étranger.

Par **Dragonrusse**, le **15/10/2008** à **17:56**

Bonjour à tous,

En tant qu'étranger et avec un titre de séjour "Salarié" renouvelable chaque année, j'aimerais savoir après combien de temps il m'est possible de changer mon employeur pour travailler dans le même secteur "Ingénierie informatique" pour un autre employeur m'offrant une situation et une carrière plus importante ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Bonne journée à tous.